

# Rapport (Bilan HSCT) 2020

---

Commission de suivi de l'accord sur la Santé et la Qualité de Vie au travail au sein de la Société CSF du 21 septembre 2021

# Sommaire

---

1

**Cadre de  
l'entreprise**

2

**Principaux  
indicateurs**

3

**Moyens de  
prévention mis  
en œuvre en  
2020**

4

**Moyens de  
prévention à  
mettre en  
œuvre en 2021**

A large, light blue, stylized number '1' is centered on the page. It consists of a vertical bar with rounded ends and a diagonal bar extending from the top of the vertical bar towards the upper left.

# Cadre de l'entreprise

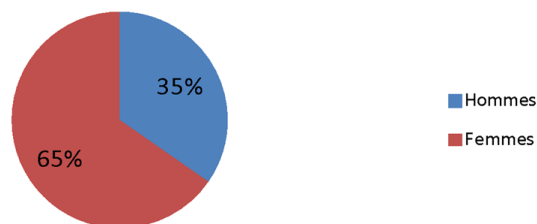
# Cadre de l'entreprise



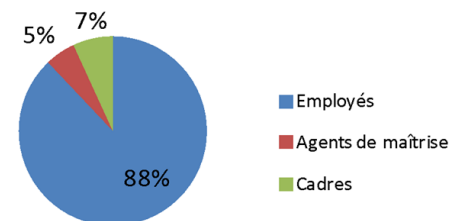
## Effectif moyen mensuel

□ L'effectif moyen annuel en 2020 est de 22 594

Répartition de l'effectif par sexe



Répartition de l'effectif par statut



## Autre indicateurs concernant les effectifs

Autres indicateurs concernant les effectifs	
Nb de travailleurs de nuit	492 Dont 131 de plus de 50 ans
Nb de stagiaires	2 567
Effectif mensuel moyen de travailleurs temporaires	72
Effectif entreprises extérieures	1 209
Nb d'embauches au cours de l'année	19 814
Nb de départs au cours de l'année	22 572



# Principaux indicateurs

# Principaux indicateurs



Nature de l'absence	Période	Nombre de cas	Nombre de jours d'absence	Durée moyenne
Accident de Travail	2020	1 538	89 234	58,01
	2019	1 960	97 088	49,53
	<b>Evolution</b>	<b>-21,53%</b>	<b>-8,09%</b>	<b>17,12%</b>
Accident de trajet	2020	165	9 760	59,15
	2019	233	10 742	46,10
	<b>Evolution</b>	<b>-29,18%</b>	<b>-9,14%</b>	<b>28,31%</b>
<b>Dont aucun accident de trajet mortel</b>				
Maladie Professionnelle	2020	232	41 575	179,2
	2019	262	46 177	176,2
	<b>Evolution</b>	<b>-11,45%</b>	<b>-9,97%</b>	<b>1,70%</b>
dont MP reconnues au cours de l'exercice	2020	122		
	2019	126		
	<b>Evolution</b>	<b>-3,17%</b>		
Incapacités reconnues dans l'année	2020	25		
	2019	78		
	<b>Evolution</b>	<b>-67,95%</b>		

**Le taux de fréquence** correspond au nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à 1 jour, survenus pour 1 million d'heures de travail.

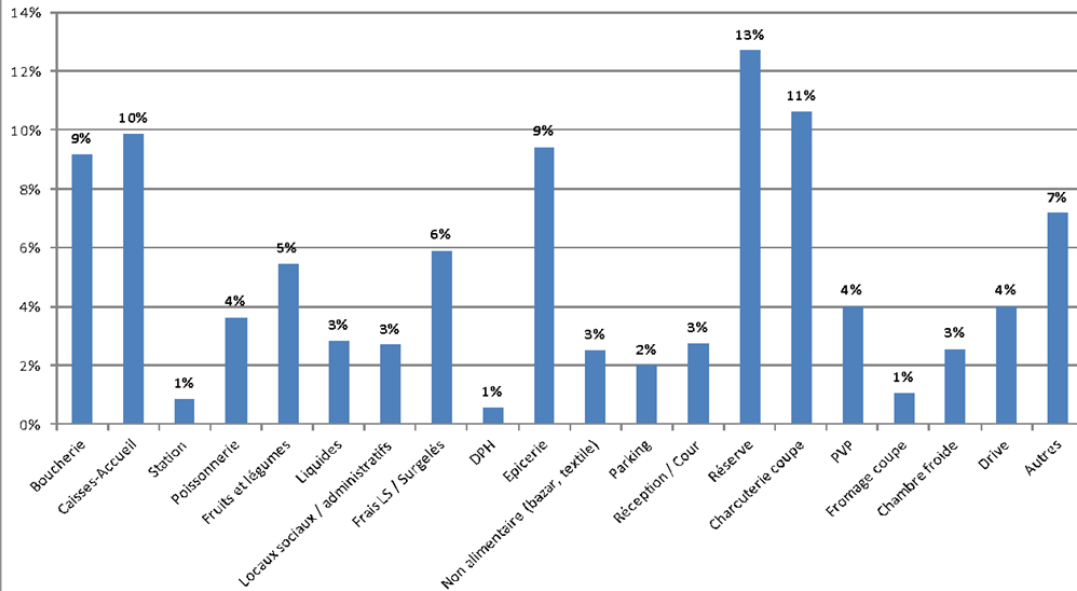
**Le taux de gravité** correspond au nombre de journées indemnisées pour 1000 heures travaillées.

**Le taux de cotisations** correspond au taux brut (en fonction de la typologie de l'entreprise), auquel on ajoute une majoration forfaitaire qui est fonction des AT/MP rencontrés en magasin. Il s'agit ici du taux moyen national, chaque magasin ayant des cotisations AT qui lui sont propres.

Année	Nombre total de jours AT	Nombre total de cas d'AT (hors trajet)	Nombre total d'heures travaillées	Taux de fréquence	Taux de gravité	Taux de cotisations AT/MP
2020	89 234	1 538	27 984 579	54,96	3,19	3,37
2019	97 088	1 960	30 461 218	64,34	3,19	3,37
<b>Evolution</b>	<b>-8,09%</b>	<b>-21,53%</b>	<b>-8,13%</b>	<b>-14,58%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>

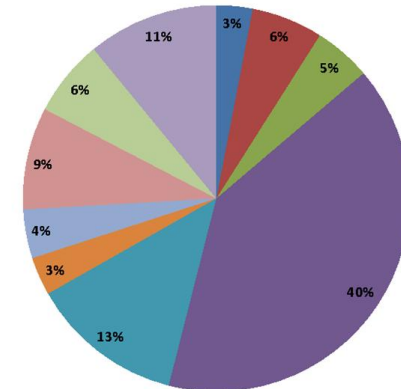
# Principaux indicateurs

## Répartition des AT par lieu de travail

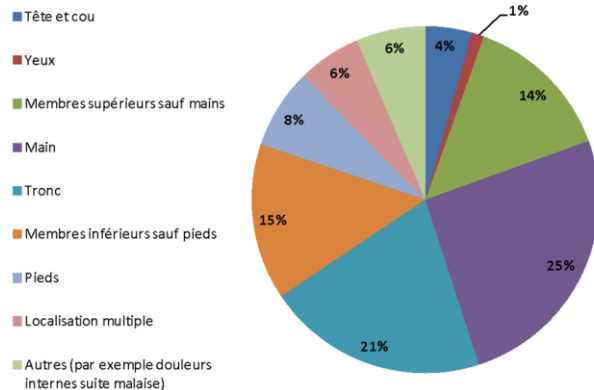


## Répartition des AT par cause

- Agression
- Tranche-jambons
- Chute d'objet/effondrement
- Manipulations, manutentions manuelles
- Chutes et glissades de plain pied
- Chutes avec dénivellation
- Manutentions mécaniques: tire palletes électriques, gerbeur, chariots autoportés...
- Outils à main



## Répartition des AT par siège des lésions



En 2020, les principaux rayons concernés sont les réserves et la charcuterie coupe.

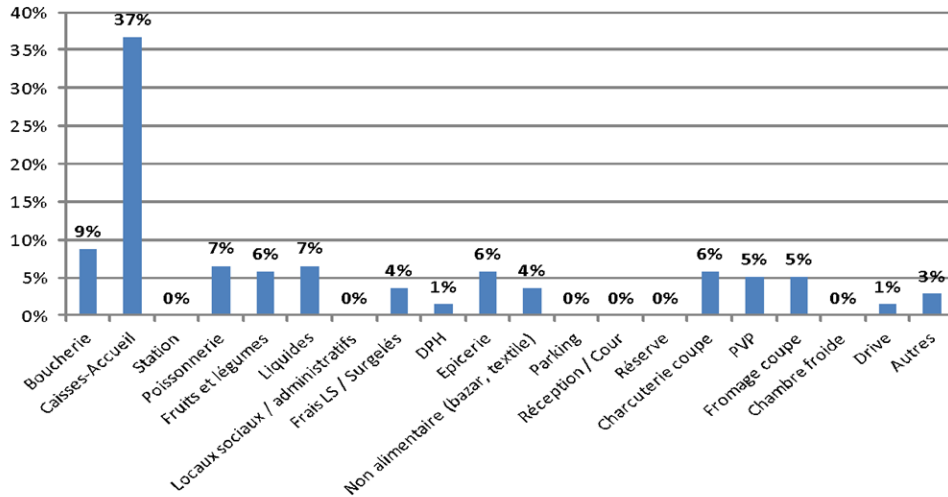
Concernant le siège des lésions, les mains représentent 25% des AT, suivant la tendance des années précédentes. La manutention manuelle reste la principale cause des AT (40%).



# Principaux indicateurs



## Répartition des MP par lieu de travail

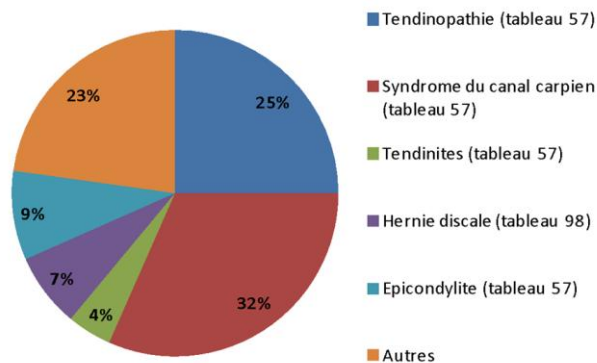


Les caisses - accueil représentent le principal secteur touché par les maladies professionnelles.

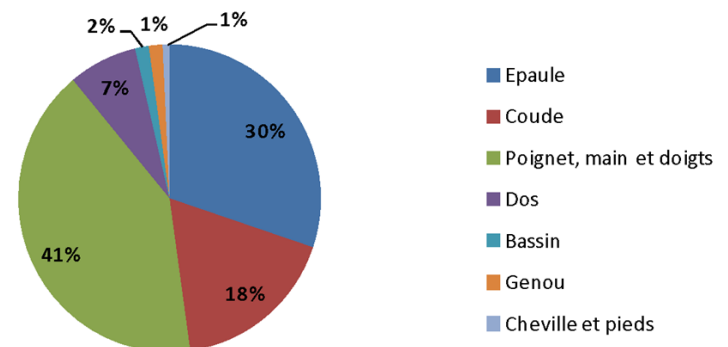
32% de ces maladies sont des syndromes du canal carpien et 25% des tendinopathies. 41% des maladies professionnelles concernent les poignets, les mains et les doigts.

Ce sont donc les mains qui sont principalement concernées.

## Répartition des MP par nature



## Répartition des MP par siège des lésions





# Principaux indicateurs

---

**Saisine des commissions de prévention du harcèlement moral et sexuel en application de l'article 3.1 de l'accord sur la Santé et la Qualité de Vie au travail au sein de la société CSF du 20 décembre 2018**



Direction Opérationnelle / Siège National	2019	2020
Siège National	0	0
Nord et Est	0	0
Ile de France	0	0
Ouest	0	0
Rhône Alpes	0	0
Sud Est	0	0
Centre	0	0
Sud Ouest	0	1

# Principaux indicateurs 2020



<b>Nb de réunions des CSSCT</b>	62
Dont réunions ordinaires	24
Dont réunions extraordinaires	38
Dont réunions à la demande des IRP	4
Dont réunions à la suite d'un accident ou de la reconnaissance d'une MP	12
<b>Nb d'enquêtes menées par la CSSCT / CSEE</b>	16
<b>Exercice du droit d'alerte par la CSSCT / CSEE</b>	18
<b>Nb de cas de recours à un expert</b>	0
<b>Nb de représentants du personnel ayant suivi la formation SSCT</b>	51
<b>Nb de consultations du CSEE sur une décision d'aménagement important</b>	77

<b>DROIT DE RETRAIT ET D'ALERTE</b>	
Exercice du droit d'alerte par le salarié	3
Exercice du droit de retrait par le salarié	2
<b>REPRESENTANTS DE PROXIMITE</b>	
Nombre de réunions représentants de proximité	1/mois a minima
<b>COMMISSIONS NATIONALES</b>	
Nombre de réunions de la Commission Santé et QVT	5
Nombre de réunions de la CSSCT Centrale	3

# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020



## Mise en œuvre et suivi de l'accord santé et qualité de vie au travail du 20 décembre 2018



### Un nouvel accord sur la Santé et la Qualité de vie au travail au sein de la société CSF

a été signé le 20 décembre 2018, entre la Direction de la société CSF et les Organisations syndicales CFTD, CFTC, FGTA-FO et SNEC CFE-CGC.

Le nouvel accord est conclu pour une durée déterminée **de trois ans**. Il sera applicable pour les années 2019, 2020 et 2021.

#### Principales nouveautés de cet accord

Ajout d'un Titre portant sur la conciliation vie privée/vie professionnelle et qualité de vie au travail

Ambition pour la société CSF d'avoir, à l'échéance de l'accord, un **Responsable Santé et Qualité de Vie au Travail** par Direction Opérationnelle, dont le rôle est notamment de contribuer à la bonne application des dispositions de l'accord

Engagement sur le **déploiement de mini-comtoises** dans les magasins ayant un certain chiffre d'affaires sur le rayon fromage-coupe, déterminé par l'accord

• Mise en place envisagée de **tutos relatifs aux postes de caisse**, notamment liés aux Gestes et Postures  
• Mise en place d'une **communication relative à la prévention des incivilités, à destination des clients**

**Maintien de salaire**, sous conditions, pour les salariés de 50 ans et plus se rendant au **bilan de santé de la Sécurité Sociale**

**Aménagement d'horaires**, sur demande, pour les salariées de plus de 50 ans, afin de s'absenter pour réaliser le dépistage gratuit du cancer du sein de la Sécurité Sociale

Document non contractuel qui présente de façon synthétique les dispositions principales de l'accord

Pour toute information concernant cet accord, n'hésitez pas à solliciter votre Directeur.



# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020



## Interlocuteurs externes

- Relations avec le Responsable Grand Compte de la CARSAT afin de mettre en place la réglementation sur l'ensemble des magasins
- Relations avec les contrôleurs et ingénieurs de la CARSAT

## Interlocuteurs internes

- **Accompagnement des Responsables Santé et Qualité de Vie au Travail** auprès des magasins sur la Santé et la Qualité de Vie au Travail
- **Missions :**
  - Accompagner les établissements et les Directions Opérationnelles dans toutes les thématiques relatives à la santé, (notamment accompagnement dans la gestion de la Crise Covid-19 en 2020) ;
  - Sensibiliser l'encadrement et promouvoir les bonnes pratiques,
  - Analyser les indicateurs santé et sécurité (accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme, ...) et proposer des pistes de diminution de la sinistralité,
  - Aider à la mise en œuvre des actions visant à développer une gestion des risques,
  - Accompagner lors des phases de tests de nouveaux matériels et mobiliers,
  - Accompagner les établissements lors de la mise en place de nouveaux outils,
  - Suivre la mise en œuvre du PNAC (étude de poste, élaboration du plan d'action et suivi)
  - Collaborer avec les institutions externes,
  - Contribuer à la Santé et la Qualité de Vie au Travail au sein de la société CSF.

# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020



## Matériel

- Poursuite des améliorations des conditions de travail (réduire l'exposition des salariés au risque lié à la manutention manuelle de charge) – utilisation et déploiement des mini-comtoises
- Mise à la disposition des DM d'un catalogue de commande de matériel de mise en rayon (achat et renouvellement)
- Référencement d'un fournisseur pour réparer le matériel
- Mise à disposition du catalogue unique de commande d'Équipements de Protection Individuelle (achat et renouvellement)
- Maintien d'au moins deux TPEGL par magasin et de tables de mise en rayon à fond levant

## Ergonomie

- Travail sur le processus de mise en œuvre de la démarche TMS PRO V2. Échanges pour optimiser l'action avec le Responsable Grand Compte de la CARSAT

## Travail en hauteur et en profondeur

- Rappel des dispositions de la R478 auprès des directeur(ices) des magasins

# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

---



## Préventions des RPS

- Procédure de résolution des cas de harcèlement moral ou sexuel
- Mise à disposition d'une cellule d'écoute psychologique et d'un service d'accompagnement social (PSYA)
- Prise en charge des salariés après un événement traumatisant et possibilité d'aménagement d'horaires
- Formation à la gestion des conflits

## Mission Handicap

- Budget dédié au maintien dans l'emploi
- Poursuite des aménagements de poste dans le cadre de maintien dans l'emploi
- Aide au reclassement de salariés inaptes ou risquant l'inaptitude
- Soutien dans les démarches administratives (RQTH)

## Formation

- Poursuite des formations : prévention des risques liés à la manutention manuelle, formation, habilitation électrique, SST, incendie...
- Poursuite du développement d'une formation « être un acteur de la santé et de la qualité de vie au travail » pour les membres de l'encadrement magasin intégrant l'entreprise.

# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

---

Risque biologique non spécifique à  
l'entreprise - épidémie/pandémie





# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

---

## Risque biologique non spécifique à l'entreprise – épidémie/pandémie

### **CRISE SANITAIRE LIEE A LA PANDEMIE DE LA COVID 19**

- ❑ Application stricte des recommandations des autorités sanitaires destinées à garantir la santé et la sécurité de nos collaborateurs ;
- ❑ Mise en œuvre et actualisation régulière des mesures de prévention et de protection sur l'ensemble des sites de CSF :
  - en tenant compte des préconisations des autorités publiques, des salariés et des représentants du personnel ;
  - selon la disponibilité des nouveaux équipements de protection ;
  - examens réguliers des mises à jour de la trame-type du DUERP des magasins, échanges avec les membres du CSE et les représentants de proximité sur l'évaluation des risques et sur les nouvelles mesures de prévention envisagées, dans le cadre de l'évolution de la crise sanitaire.



# Synthèse des mesures de prévention mises en place dans le cadre de la crise sanitaire (Covid- 19)



# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

## Risque biologique non spécifique à l'entreprise – épidémie/pandémie

### Synthèse des mesures de prévention mises en place au sein des magasins et des sièges dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19

- Prévention des risques psycho-sociaux : cellule Psya
- Information des salariés : affichages, hotline
- Prévention des risques de violences physiques et psychologiques de la part de clients
- Équipements individuels (solutions hydro-alcooliques, gants, masques, stylos, stylets...)
- Mesures de distanciation sociale / gestion de flux clients / sécurité (marquages au sol, annonces micro, fermeture d'une caisse sur deux, plexiglass...)
- Nettoyage renforcé des locaux
- Mesures spécifiques concernant les caisses (stylos, stylets, plexiglas, visières...)
- Mesures spécifiques concernant le drive
- Mise en place du référent Covid-19
- Mise en place d'une cellule interne à destination exclusive des référents Covid-19



# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

## Risque biologique non spécifique à l'entreprise – épidémie/pandémie

### Synthèse des mesures de prévention mises en place au sein des magasins et des sièges dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19

- Restrictions et conditions strictes concernant les réunions internes
- Mise en place d'un outil de gestion des flux pour les sièges de Massy, Evry et Mondeville
- Limitation au maximum des déplacements des collaborateurs des sièges vers les magasins et entrepôts
- Les prestataires et visiteurs extérieurs ne sont pas autorisés à venir sur site
- Interdiction des événements, animations sur tous les sites
- Normalisation du télétravail pour les salariés des sièges
- Communication sur le respect des gestes barrières
- Mise en place d'une signalétique spécifique au sein des sièges
- Port du masque obligatoire pour tous



# Coût des mesures COVID 19 pour l'année 2020

## Risque biologique non spécifique à l'entreprise – épidémie/pandémie

### Synthèse des mesures de prévention mises en place au sein des magasins et des sièges dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19

- Application des dispositifs en vigueur relatifs aux salariés vulnérables
- Application de la procédure en cas de suspicion ou de contamination au Covid-19
- Mise à disposition d'une formation en e-learning à l'attention des collaborateurs relative à la mise en pratique des moyens de prévention contre le risque de contamination par le Covid-19 avec distribution d'un livret de formation aux stagiaires

=> Le coût de ces mesures en 2020 est de 9 710 K€ (plexiglas, masques, gants, gel hydro-alcoolique, bandes adhésives, nettoyage / désinfection).



# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

---

## Risques multiples

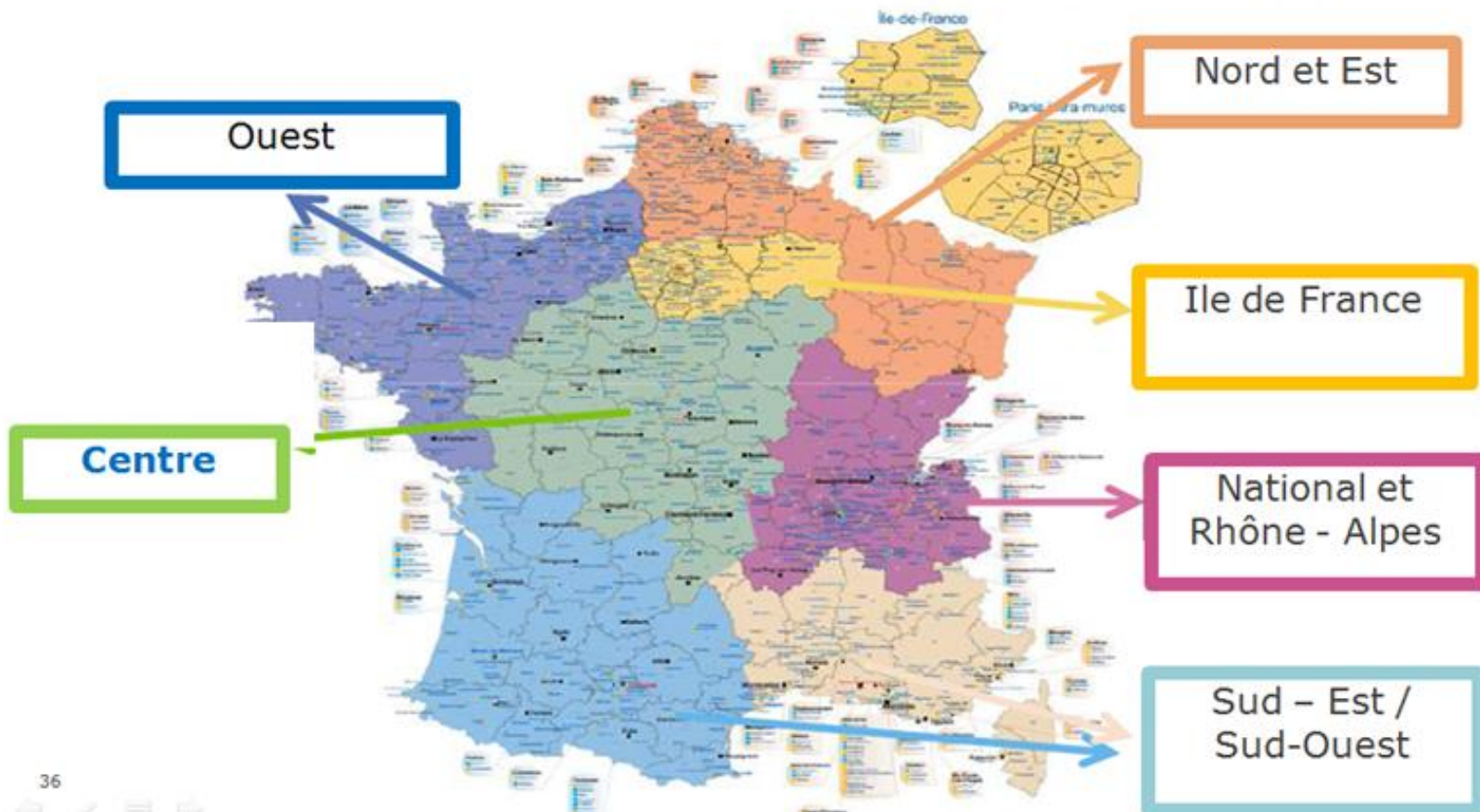


# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

## Tous risques

### Ajout d'un RSQVT pour la DO Centre

#### Périmètres Géographiques 2020



# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

---



## Risques multiples

### Sécurité

- ❑ 226 magasins ont recours à une société de gardiennage tout au long de l'année
- ❑ Le coût total d'achat de matériel relatif à la sécurité (EPI, EPC, etc...) s'élève en 2020 à 1 362 743€

### Matériel

- ❑ Rappel du matériel référencé existant

### Port des EPI

- ❑ Rappel de l'obligation du port des EPI





# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

## Risque lié aux manutentions mécaniques, Risques liés aux postures de travail, Risques liés à la manutention manuelle, Risque Incendie/électrique, Risque d'agression, risques psycho sociaux, Tous risques

*La crise sanitaire du COVID19 et l'impossibilité d'organiser des formations pendant toute une partie de la crise sanitaire a impacté la mise en œuvre des formations initialement prévues*

Direction opérationnelle	Conduite d'engin de manutention électrique	SST	Sécurité, Gestion et entretien courant des stations services	Gestes et postures	Autres formations manutentions manuelles	TOTAL Manutentions manuelles	Gestion des conflits	Tous fiers de fidéliser nos clients	TOTAL Gestion des conflits	Habilitation électrique	Incendie	Harcelement et agissement sexiste	Prévention des risques routiers	Sans sécurité pas de commerce	Autres formations (sécurité, santé/QVT, gestion de crise, pépinière)	Total formations sécurité	Total général
MARKET REGION CENTRE	32	82	2	37	0	37	0	59	59	52	210	2	1	3	8	11	488
MARKET REGION ILE DE FRANCE	34	82	4	80	77	157	16	52	68	68	178	0	0	13	34	47	638
MARKET REGION NORD EST	69	51	5	42	0	42	0	111	111	62	319	0	7	12	34	46	712
MARKET REGION OUEST	52	68	6	12	18	30	67	46	113	61	157	2	9	4	17	21	519
MARKET REGION RHONE ALPES	31	22	0	65	0	65	20	34	54	11	269	1	1	6	34	40	494
MARKET REGION SIEGE	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	3	3	7
MARKET REGION SUD EST	63	81	0	31	0	31	5	0	5	32	387	2	8	3	52	55	664
MARKET REGION SUD OUEST	39	28	0	11	0	11	13	11	24	18	117	4	0	1	4	5	246
<b>Total général Nbre stagiaires</b>	<b>320</b>	<b>416</b>	<b>17</b>	<b>278</b>	<b>95</b>	<b>373</b>	<b>121</b>	<b>313</b>	<b>434</b>	<b>304</b>	<b>1 637</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>42</b>	<b>186</b>	<b>228</b>	<b>3 768</b>
<b>Total général Cout</b>	<b>86 583</b>	<b>146 391</b>	<b>8 926</b>	<b>72 981</b>	<b>20 946</b>	<b>93 927</b>	<b>25 162</b>	<b>54 428</b>	<b>79 589</b>	<b>180 694</b>	<b>229 064</b>	<b>7 588</b>	<b>14 119</b>	<b>38 919</b>	<b>134 222</b>	<b>173 142</b>	<b>1 020 024</b>



# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

---



## Autres risques : Premiers secours / arrêt cardiaque

Mise en œuvre de l'évolution de la réglementation : chaque Établissement Recevant du Public (ERP) doit posséder un DAE (appareil utilisable par tous et sans formation).

Équipement de l'ensemble des magasins : 355 DAE ont été commandés pour un montant de 304 000 euros.

Formation rapide par le fournisseur le jour de l'installation et contrat de maintenance.



# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

---

Risques liés aux postures de travail, risques liés à la manutention manuelle et à la manutention mécanique





## Risques liés aux postures de travail

### Poursuite de la mise en place de mini-comtoises



- ❑ La société CSF dans le cadre de l'accord sur la Santé et la Qualité de vie au travail du 20 décembre 2018 s'engage à mettre en place des mini-comtoises dans les magasins réalisant plus de 3500 € HT de chiffre d'affaires hebdomadaire sur le rayon fromage-coupe (engagement à réaliser au cours des 3 années d'application de l'accord Santé et Qualité de vie au Travail, soit 2019-2020-2021) ;
- ❑ **En 2020, 28 magasins ont été dotés d'une mini-comtoise en application de cet accord.**



- ❑ Un dossier complémentaire d'accompagnement sur l'utilisation de la mini-comtoise a été mis en place pour accompagner les déploiement et éviter les accidents.

Accompagnement sur la mise en place d'un Portionneur à Fromage : La Mini Comtoise

Direction Concept & Expérience Client



Carrefour  
market

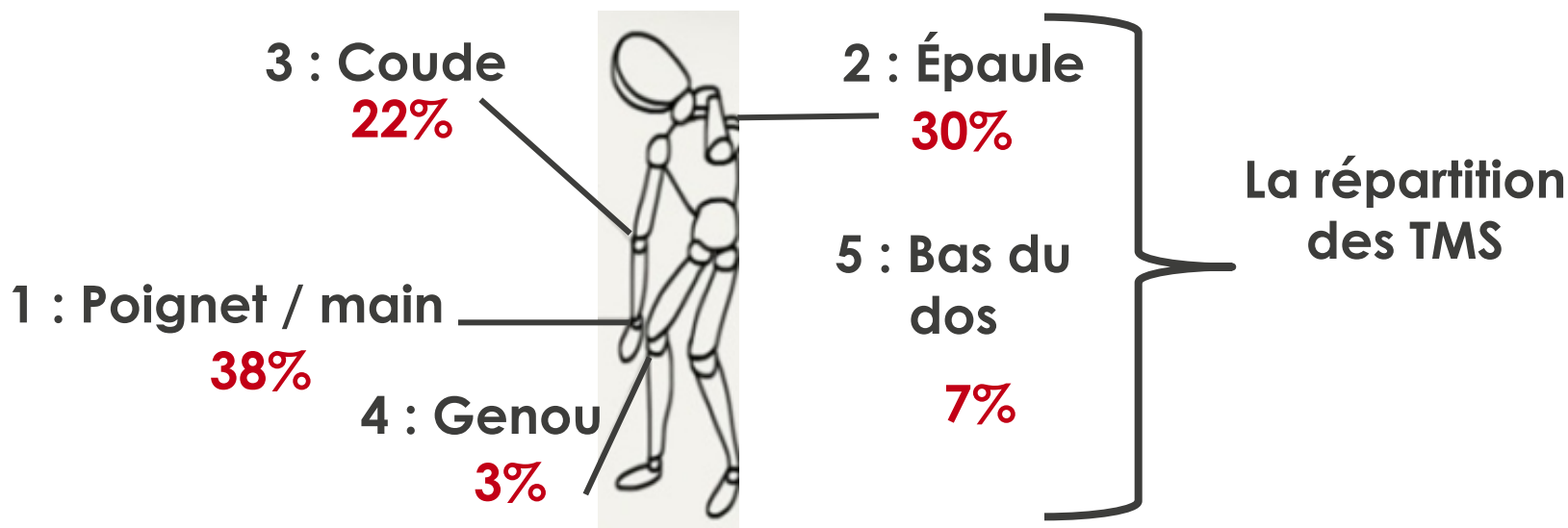
# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

## Risques liés aux postures de travail, Risques liés à la manutention manuelle

### Le Programme National TMS Prox V2 2020-2022

Les **TMS** regroupent un ensemble de maladies affectant principalement les muscles, les tendons, les nerfs et les articulations. Les parties du corps principalement touchées sont :

Les **mains**, les **doigts** et le **poignet**, le **coude**, l'**épaule** et le **cou**.  
Elle concernent également les pathologies du **dos** et des **genoux**.



**96% des maladies professionnelles reconnues concernent des affections périarticulaires.**

# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

## Risques liés aux postures de travail, Risques liés à la manutention manuelle

### Le Programme National TMS Prox V2 2020-2022

#### TMS PROS V2 : de 2020 à 2022

Plus de 70 supermarchés sont ciblés dans le cadre de ce second programme de prévention des TMS

Les Responsables Santé et QVT accompagnent les établissements à chaque étape du programme :  
*Rdv avec les contrôleurs CARSAT /CRAMif, Rédaction des documents nécessaires au passage des 4 étapes...*

***En 2020, les étapes 1 et 2 ont été engagées.***

Chaque étape fera l'objet d'une validation de la CARSAT ou de la CRAMif.

Etape 1  
**En quoi suis-je  
concerné ?**

- **Parcours TMS pros**
- **Evaluation de la démarche**
- **Tableau de bord**

Etape 2  
**Par quoi  
commencer ?**

- **Lettre d'engagement**
- **Note de cadrage**
- **Dépistage des risques de TMS**

# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

## Risques liés aux postures de travail, Risques liés à la manutention manuelle

### Les magasins CSF du Programme National TMS Prox V2 2020-2022

Magasin	DO
Bourganeuf	Centre
La Flèche	Centre
Le Pechereau	Centre
Saint Pourçain sur Sioule	Centre
Saint yorre	Centre
Ballancourt	IdF
Clamart	IdF
Guignes	IdF
Jouy le moutier	IdF
Limours	IdF
Montreuil	IdF
Paris Demours	IdF
Paris St Ouen	IdF
Pontault Combault	IdF
Vernouillet	IdF
Vincennes	IdF
Voisins le bretonneux	IdF

Magasin	DO
Annoeullin	Nord Est
Aubigny en Artois	Nord Est
Haillicourt	Nord Est
Hesdin	Nord Est
Lille La madeleine	Nord Est
Llilers	Nord Est
Marly	Nord Est
Mercin et Vaux	Nord Est
Bénodet	Ouest
Bois Guillaume Bocquets	Ouest
Bretteville	Ouest
Buchy	Ouest
Cany Barville	Ouest
Chartres de Bretagne	Ouest
Etrepagny	Ouest
Guérande	Ouest
Offranville	Ouest
Pavilly	Ouest

Magasin	DO
Amberieu en Bugey	Rhône-Alpes
Belleville sur Saône	Rhône-Alpes
Bonneville	Rhône-Alpes
Jonage	Rhône-Alpes
Tournus	Rhône-Alpes
Montpellier Justice	SUD EST
Pierrelatte	SUD EST
Sète	SUD EST
Villevieille	SUD EST
Beauzelle	SUD OUEST
Colomiers	SUD OUEST
Pibrac	SUD OUEST
Toulouse Lombez	SUD OUEST
Tournefeuille	SUD OUEST



# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

---

## Risques liés aux postures de travail, Risques liés à la manutention manuelle

### Le projet de refonte des formations à la manutention manuelle

#### Objectifs :

- Mettre en œuvre et promouvoir **une prévention des risques efficace et durable** dans l'entreprise, tout en observant **les recommandations de l'INRS**.
- Construire un module de formation **adapté aux besoins des collaborateurs** des différents formats **tout en tenant compte des contraintes en magasin** et en entrepôt.

**Objectif de la formation pour les employés** : acquérir un automatisme des bonnes pratiques des gestes et postures.

**Objectif de la formation pour les managers** : avoir la capacité d'analyser et de corriger les postures et habitudes en toute situation.

**Le déploiement** : Octobre à décembre 2020 : Formations test

**A partir de 2021** : mise en œuvre des formations.

Priorité aux magasins ciblés par le programme TMS pros.

**Prestataire** : MONMARTIN





# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

## Risque lié aux manutentions mécaniques

### Mise à disposition d'un support de formation à destination de l'encadrement

**Guide de formation à l'utilisation d'un transpalette manuel**

Le salarié utilisant un transpalette manuel doit être formé à son utilisation. Avant utilisation du matériel, l'opérateur doit vérifier qu'il est en bon état (système de roulage, fourches).

**En cas d'anomalie, il doit informer immédiatement la direction.**

**Consignes d'utilisation**

Avant utilisation du transpalette, vérifier que les charges sont :

- \* parfaitement équilibrées, calées ou amarrées à leur support ;
- \* suffisamment lourdes devant être positionnées le plus près du sol et empilées de façon à assurer leur stabilité. Le centre de gravité de l'ensemble doit être le plus bas possible.
- \* La marchandise ne doit pas être empilée trop haut pour que l'opérateur dispose d'un bon champ de vision.

Ne pas utiliser le matériel :

- \* avec des mains ou des chaussures humides ou souillées de corps gras ;
- \* sur un sol mouillé ;
- \* sur un sol meuble.

Le tire palette doit être débloqué en le tirant (ne pas le pousser). Le tire palette doit être débloqué lors des déplacements. En cas de dépôt, privilégier les allées dégagées.

Il est **interdit** de :

- \* monter sur le transpalette pour se déplacer ;
- \* l'utiliser comme une trottinette.

Avant de s'engager sur un pont de débarquement vérifier :

- o qu'il est correctement mis en place et amarré ;
- o que l'organe avec lequel il est en liaison ne peut se déplacer ;
- o que le pont est bien prévu pour le poids total du chariot en charge.

Ne jamais s'engager sur une passerelle, un plancher, un ascenseur, ou un monte-charge, sans être sûr qu'ils sont prévus pour le poids et l'encombrement du chariot chargé et sans avoir vérifié qu'ils sont en bon état.

Planifier systématiquement le transpalette dans la zone prévue à cet effet après chaque utilisation pour ne pas encombrer les lieux de passages.

**La port des chaussures de sécurité est obligatoire.**

**Si besoin, des gants doivent être fournis.**

Carte de manutention légère entoilée ou en tissu coupe 1 ml Ergo 396046 (prise en rayon) ou  
ou  
Carte de manutention légère tactile Ansel Hylux R&F Ansel OAN11818 (mobilier de précision gant tactile)

1. Abaisser le levier de commande pour pouvoir activer le système de relevage des fourches.

2. Insérer les fourches sous la palette en la centrant.

3. Insérer les 2 fourches à fond sous la palette pour en assurer une stabilité maximum.

4. Activer le tiron de haut en bas pour remonter les fourches à environ 5 cm du sol avant de déplacer la palette.

5. Lors du démarrage, de l'arrêt et du pivotement du transpalette, adopter une vitesse lente pour garantir une meilleure stabilité de la charge, pour limiter les risques de collisions avec des collègues, avec d'autres appareils ou tout autre obstacle.

6. Une fois la palette rangée, relever le tiron puis le faire pivoter pour que le transpalette reste bloqué à son emplacement.

**Configuration du site**

Faire le tour du magasin avec le collaborateur pour identifier tous les risques liés au site (passages étroits, en pente, sol defectueux, accès au quel de livraison etc).

**Formalisation**

- \* Remettre l'attestation de formation au salarié puis la classer dans son dossier.

**ATTESTATION DE FORMATION**

Je soussigné, M. .... (fonction), certifie que M. .... a bénéficié d'une formation sur les règles de conduite d'un transpalette, son manient, et les règles de circulation à observer dans le magasin.

Fait à .....  
Le .....

Signature formatrice / formateur .....  
Signature salarié (e) .....

La présente attestation sera classée dans le dossier du / de la salarié (e)



## Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

---

Risques liés aux machines (hors engins de manutention)





## Risques liés aux machines (hors engins de manutention)

### Les machines de la zone marché

A la suite d'accidents, il est apparu nécessaire de mieux informer et former les collaborateurs à l'utilisation des machines sur les rayons traditionnels.

### Fin 2020, diffusion de guides d'utilisation des machines de la Zone Marché :

- Trancheur à jambon
- Mini comtoise
- Scie à Os
- Hachoir
- Affûteuse à bande
- Coupe côtelette



Chaque machine a fait l'objet d'une **formation référencée.**

**Les guides d'utilisation** seront les supports des formations dispensées par les managers aux collaborateurs des rayons concernés.

**Les fiches de sécurité** seront affichées sur le poste de travail à proximité des machines dès réception en magasin.



## Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

---

# Risques d'agression, risques psychosociaux





## Risques d'agression, risques psychosociaux

### Poursuite du partenariat avec le Cabinet PSYA

#### ❑ Deux affichages sur l'accompagnement du cabinet PSYA :

- Une affiche sur le service d'accompagnement en période de crise sanitaire
- Une affiche récapitulant les différents champs d'intervention du cabinet PSYA (service d'accompagnement social et de soutien psychologique)



#### ❑ En 2020, le Cabinet PSYA, tous formats confondus :

- A répondu à 2699 appels (versus 2340 appels en 2019)
- 676 salariés CARREFOUR se sont saisis du dispositif d'accompagnement psychologique et social (versus 737 salariés en 2019)





## Risques d'agression, risques psychosociaux

### Gestion des conflits

Partie relative à la gestion des conflits dans la formation « **Tous fiers de fidéliser nos clients** ».

Mise à disposition du livret «gestion des conflits aux collaborateurs».



### Projet de communication sur les incivilités

Avec la COVID-19 une communication spécifique appelant à faire preuve de patience et de civilité a été faite.

Le projet de test d'une communication plus pérenne n'a pas été concrétisé à cause du contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19.



# Moyens de prévention mis en œuvre en 2020

---

## Risques de chute de hauteur





## Risques de chute de hauteur

### Travail en hauteur



Rappel aux Directeurs de magasin sur le travail en hauteur

Suite à un accident grave sur un magasin, nécessité de trouver une solution pour mettre en place la PLV :

- ❑ Livraison d'une perche télescopique à tous les magasins (T07). Coût : 5 K€



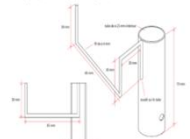
Il est strictement interdit de monter sur les fourches des engins de manutention

- ❑ Rappel de l'interdiction de monter sur les fourches des appareils de manutention

#### Perche - pose PLV aérienne

Exercé à tous les magasins (intégrés et franchisés) d'une perche facilitant la pose et dépose de PLV aérienne. Cette perche a été travaillée avec les responsables de la qualité de vie au travail.

**CONT** - Description : perche télescopique de 1,4 à 3 m de long, équipée d'un crochet en métal  
**EXT** - Côté intérieur : en 308 avec la T07 (7) (les magasins ne faisant pas la T07 reçoivent tout de même la perche)  
**A** - Livraison : par entrepôt  
**Quantité** : 1 exemplaire / magasin  
**OBJ** - Côté : 13,10€ hors coûts logistiques (à la charge des magasins)  
**CPV** - Visuel



**ACT**  
**OBJ** 308 : livraison via entrepôt avec la T07  
**OP**



# Moyens de prévention à mettre en œuvre en 2021

# Moyens de prévention à mettre en œuvre en 2021



## □ Poursuite et suivi de la mise en œuvre de l'accord santé et qualité de vie au travail au sein de la Société CSF du 20 octobre 2018



### *Un nouvel accord sur la Santé et la Qualité de vie au travail au sein de la société CSF*

a été signé le 20 décembre 2018, entre la Direction de la société CSF et les Organisations syndicales CFDT, CFTC, FGTA-FO et SNEC CFE-CGC.

Le nouvel accord est conclu pour une durée déterminée **de trois ans**. Il sera applicable pour les années 2019, 2020 et 2021.

#### Principales nouveautés de cet accord

Ajout d'un Titre portant sur la conciliation vie privée/vie professionnelle et qualité de vie au travail

Ambition pour la société CSF d'avoir, à l'échéance de l'accord, un **Responsable Santé et Qualité de Vie au Travail** par **Direction Opérationnelle**, dont le rôle est notamment de contribuer à la bonne application des dispositions de l'accord

Engagement sur le **déploiement de mini-comtoises** dans les magasins ayant un certain chiffre d'affaires sur le rayon fromage-coupe, déterminé par l'accord

• Mise en place envisagée de **tutos relatifs aux postes de caisse**, notamment liés aux Gestes et Postures  
• Mise en place d'une **communication relative à la prévention des incivilités, à destination des clients**

**Maintien de salaire**, sous conditions, pour les salariés de 50 ans et plus se rendant **au bilan de santé de la Sécurité Sociale**

**Aménagement d'horaires**, sur demande, pour les salariées de plus de 50 ans, afin de s'absenter pour réaliser le **dépistage gratuit du cancer du sein de la Sécurité Sociale**

Document non contractuel qui présente de façon synthétique les dispositions principales de l'accord

Pour toute information concernant cet accord, n'hésitez pas à solliciter votre Directeur.



# Moyens de prévention à mettre en œuvre en 2021

---



## **Poursuite des mesures de prévention mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19**

### **Evaluation des risques professionnels**

- **Action TMS** : Poursuite des actions TMS Pros - Poursuite de TMSPro V2.

### **Matériel :**

- **Poursuite du déploiement des mini-comtoises** dans le cadre de l'accord santé et QVT.
- Mise en ligne du **catalogue d'équipement de manutention**.
- Mise en ligne du **catalogue EPI**.

### **Acquisition, réparation et renouvellement de matériel et EPI :**

- **Achat et renouvellement des EPI et du petit matériel** avec les catalogues.
- **Réparation et achats de matériel de manutention** (au moins 2 TPEGL par magasin).
- **Acquisition/renouvellement du matériel** dans le cadre du déploiement TOP (tables à fond levant, tours de mise en rayon...).

# Moyens de prévention à mettre en œuvre en 2021

---



## ☐ Formations :

### **La santé et la sécurité au travail font partie des orientations de la formation professionnelle :**

- Poursuite des formations existantes en matière de santé et de sécurité au travail (prévention des risques routiers, habilitation électrique, SST, incendie,...) ;
- Poursuite du développement de formations à destination de l'encadrement sur la prévention et la santé au travail (intégration) et réflexion sur les besoins ;
- Mise en place des formations à l'utilisation des machines de la zone marché ;
- Mise en place du document d'aide à la formation à l'utilisation des transpalettes manuels ;
- Déploiement de la formation à la manutention manuelle ;
- Formation « harcèlement, sexisme, une réalité quotidienne ».

# Moyens de prévention à mettre en œuvre en 2021

---



- ❑ **Poursuite des communications sur la santé au travail**
  - À destination du public (incivilités en caisse) ;
  - De l'encadrement (canicule) ;
  - Des salariés (canicule, utilisation des machines, communication/tutos caisse).
  
- ❑ **Négociations d'un accord santé Groupe / renouvellement de l'accord Santé et QVT de la Société CSF**